



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE D'UN PARTENARIAT GRATUIT ENTRE LA REGION ET LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE POUR FAVORISER LA MISE EN PLACE DE TESTS VIROLOGIQUES COVID-19 PAR RT-PCR EN MILIEU PROFESSIONNEL

L'accès facile et rapide aux tests du dépistage constitue un axe majeur de réponse au risque épidémique de Covid-19. Aujourd'hui, selon les chiffres de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, le milieu professionnel fait partie des 3 grands modes de contamination dans notre région, représentant 35% des clusters identifiés.

En complément des actions de soutien à l'achat d'unités mobiles de tests PCR, pour éviter les clusters en entreprises et ne pas pénaliser la reprise économique avec des périodes d'isolement imposées à l'employé lorsque ce dernier se trouve être positif, cas contact ou à risque, la Région souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt adressé aux laboratoires de biologie médicale.

L'objectif est d'identifier les laboratoires de biologie médicale qui pourraient être intéressés par un partenariat gratuit avec la Région afin de proposer aux entreprises de Provence-Alpes- Côte d'Azur un service gratuit leur permettant d'avoir accès, dans des conditions facilitées et des délais améliorés, à des tests de dépistage nasopharyngés dans l'entreprise ou au laboratoire, sur simple prise de rendez-vous et en fonction du nombre de salariés souhaitant être testés.

Le laboratoire doit s'engager à répondre à l'entreprise qui le contacte dans un délai de **2 jours maximum** et fixer ensuite le rendez-vous pour la réalisation du test dans un délai de **5 jours maximum**. Le laboratoire doit également s'engager à communiquer les résultats du test sous **48 heures**.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux laboratoires de biologie médicale publics ou privés.

Chaque laboratoire assurera la réalisation des tests conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et dans le respect des consignes gouvernementales concernant le dépistage de la COVID.

Le présent appel à manifestation d'intérêt sera publié sur le site de la Région le **9 octobre 2020**.

Calendrier

- Les laboratoires de biologie médicale intéressés par ce partenariat devront répondre au plus tard le **16 octobre à 12h00** au présent appel à manifestation d'intérêt en communiquant les documents suivants à la Région à l'adresse covid-partenariatlaboratoire@mareregionsud.fr :
 - a) Une présentation sommaire du laboratoire ;
 - b) La dénomination et l'adresse du siège social du laboratoire ;
 - c) Les nom et prénom du représentant légal du laboratoire ;
 - d) Les documents attestant de la conformité du laboratoire avec les articles L 6222-1 et L 6221-1s du code de la santé publique ;
 - e) Une présentation de la méthodologie et du service proposés aux entreprises, notamment en termes de délais, précisant les modalités exactes par lesquelles l'entreprise peut avoir accès au service proposé (téléphone, mail...). Ces éléments ont également vocation à permettre à la Région d'informer les entreprises sur la marche à suivre, si le laboratoire de biologie médicale est retenu.
- L'Agence régionale de santé sera sollicitée sur les candidatures reçues pour avis.
- Les candidats seront informés par les services régionaux d'ici au mardi 20 octobre ;
- Le partenariat sera conclu le 20 octobre pour une durée de 12 semaines ;
- La Région s'engagera à informer les entreprises des partenariats conclus ainsi que des démarches à effectuer auprès des laboratoires :
 - sur son site internet www.mareregionsud.fr;
 - sur la plateforme des entreprises www.entreprises.mareregionsud.fr;
 - et par tout autre moyen de communication qu'elle jugera utile.